

Envoi de matériel biologique de laboratoire

Offres et prescriptions relatives à l'envoi et au conditionnement

Sous certaines conditions, la Poste transporte des échantillons médicaux destinés à l'établissement d'un diagnostic et du matériel biologique issus de la recherche dans le canal des colis ou de la poste aux lettres. Prenez connaissance ici des principales informations à ce sujet.

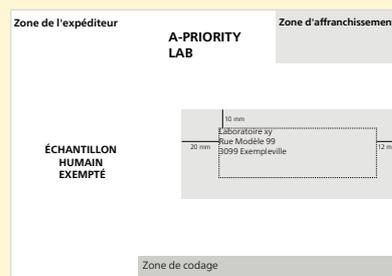
Pour autant que les échantillons médicaux et le matériel biologique, ci-après nommés «envois de matériel biologique de laboratoire», ne sont porteurs d'aucun agent infectieux susceptible de causer des maladies potentiellement mortelles ou de graves complications entraînant des séquelles sur la santé des personnes et des animaux, et pour autant que les exigences légales relatives aux envois de marchandises dangereuses sont remplies, ceux-ci peuvent être transportés par la Poste. La Poste prend des mesures adaptées pour assurer le transport sûr et conforme à la loi de tels envois de matériel biologique de laboratoire. Elle propose différentes offres dans le canal des colis et de la poste aux lettres.

Dans tous les cas, **l'expéditeur** doit s'assurer que les conditions légales requises pour l'envoi de matériel biologique de laboratoire sont remplies et que chacun de ces envois est correctement classifié, conditionné, identifié et qu'il est autorisé de le transporter dans le canal choisi par ses soins.

Envoi de matériel biologique de laboratoire sous forme de lettre

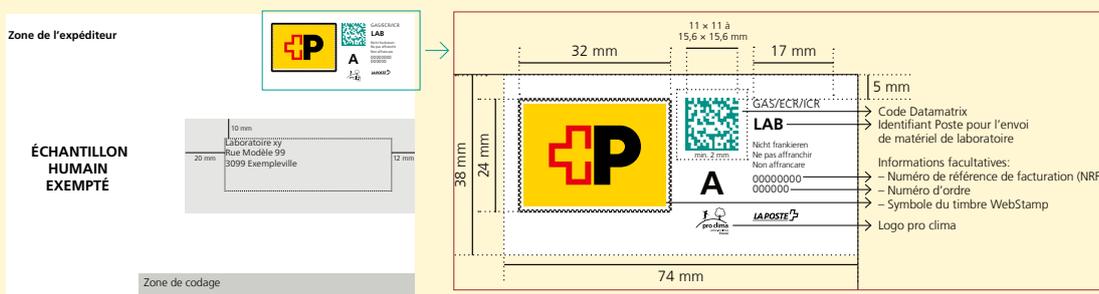
Envoi de matériel biologique de laboratoire

| | |
|------------------------|---------------------|
| Offre | B5 max. 5 cm |
| Dimensions maximales | 25 × 17,6 × 5 cm |
| Poids | max. 500 g |
| Identification postale | LAB |
| Prix (TVA incluse) | CHF 4.20 |



Envoi commercial-réponse de matériel biologique de laboratoire

| Offre | B5 max. 2 cm | B5 max. 5 cm | B4 max. 2 cm |
|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Dimensions maximales | 25 × 17,6 × 2 cm | 25 × 17,6 × 5 cm | 35,3 × 25 × 2 cm |
| Poids | max. 500 g | max. 500 g | max. 1000 g |
| Identification postale | LAB et code Datamatrix | LAB et code Datamatrix | LAB et code Datamatrix |
| Prix (TVA incluse) | CHF 2.20 | CHF 4.30 | CHF 3.30 |



Identification: vous pouvez générer l'étiquette complète, y compris les timbres conçus individuellement et le code statique dans le **service en ligne «Créer des marques d'affranchissement»**. Le service en ligne est disponible à l'adresse www.poste.ch/services-en-ligne.



Envoi de matériel biologique de laboratoire sous forme de colis

Les envois de matériel biologique qui dépassent les dimensions d'une lettre indiquées doivent être envoyés en tant que colis.

Il convient de noter les identifications prescrites par la loi pour les colis:

- Les envois de matériel biologique sont envoyés comme marchandises dangereuses dans le canal des colis et doivent être identifiés avec un code à barres de prestation complémentaire «LQ».
- Les identifications légales dans le canal des lettres et des colis sont identiques (p. ex. l'identification «ÉCHANTILLON HUMAIN EXEMPTÉ» ou «UN3373 matières biologiques catégorie B»).

Vous trouverez des informations complémentaires sur le [site de la Poste](#) ou dans le «[Manuel relatif à la gestion des marchandises dangereuses](#)».



Commande d'étiquettes

- Code à barres de prestation complémentaire LQ: sur www.poste.ch/commande-codes-barres-etiquettes-expedition-info
- Identification des marchandises dangereuses: par l'intermédiaire des commerçants vendant des étiquettes de marchandises dangereuses

Code à barres de prestation complémentaire LQ

Un supplément pour marchandises dangereuses de CHF 1.10 (prix courant, TVA comprise) est appliqué par colis en sus du prix du colis. Le prix des différents types d'envoi se trouve sur www.poste.ch/expedier-des-colis/colis-suisse.

Autres modes d'expédition

Votre envoi ne convient à aucune des catégories mentionnées? Nous pouvons vous proposer d'autres possibilités d'envoi, en plus des canaux colis et courrier. Veuillez vous adresser à votre conseillère ou conseiller à la clientèle, ou à notre service à la clientèle en écrivant à matieresdangereuses@poste.ch.

Prescriptions de transport et règles de présentation pour les envois de matériel biologique de laboratoire sous forme de lettres et de colis

- Vous trouverez des informations détaillées concernant les prescriptions d'emballage et d'identification dans le «[Manuel relatif à la gestion des marchandises dangereuses](#)» sur www.poste.ch/marchandisesdangereuses ou dans [l'ADR](#) (accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route).
- En cas de non-respect des prescriptions de conditionnement ou d'expédition, l'expéditeur est tenu responsable de tout dommage survenu pendant l'expédition.
- En cas de doute concernant l'autorisation du conditionnement prévu, veuillez vous adresser au service à la clientèle à l'adresse matieresdangereuses@poste.ch.

Remarques importantes

- Le transport de substances biologiques présentant un risque de contamination est soumis aux dispositions relatives au transport de marchandises dangereuses (ADR). Celles-ci attribuent à de telles marchandises différents numéros ONU en fonction du risque de contamination, de la dangerosité et de l'état. Certaines marchandises sont aussi, le cas échéant, partiellement ou totalement exemptées des directives relatives au transport.
- La classification des substances relève de la responsabilité de l'expéditeur ou des institutions habilitées telles que les médecins, les laboratoires de développement, recherche et diagnostic, l'Office fédérale de la santé publique, etc.
- Les substances présentant un risque de contamination classées soit en tant qu'échantillons humains exemptés, échantillons vétérinaires exemptés, soit UN 3373 Matière biologique, catégorie B, peuvent être transportées par le canal de la poste aux lettres ou des colis.
- Les particuliers sont autorisés à remettre de tels envois uniquement lorsqu'ils ont reçu les instructions de conditionnement et d'expédition ainsi que le matériel d'emballage de la part d'une institution habilitée.
- Sont notamment interdits dans les canaux des colis et de la poste aux lettres les agents pathogènes classés comme dangereux pour l'être humain ou les animaux (UN 2814 Matière infectieuse pour l'homme ou UN 2900 Matière infectieuse pour les animaux).

Poste CH SA
Services logistiques
Wankdorfallee 4
3030 Berne

Téléphone 0848 888 888
matieresdangereuses@poste.ch
www.poste.ch/matieresdangereuses

